



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 16 Novembre 2010

DOSSIER N° : 10
AVENANT N° 1 AU MARCHE
ASSURANCE DU PERSONNEL

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 16 Novembre 2010

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MILLE MACERON, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, M. ASSERAY, M. BLADOU, MME THIBAudeau, M. FARGEON, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX

Excusés avec procuration : MME MANDARD (à M. ZIMMERMANN), MME CAZABONNE-DINIER (à MME CAZAURANG), M. VALLEIX (à M. BLADOU), MME TRAORE (à MME MADELMONT), MME DESON (à M. ASSERAY), M. PASCAL (à M. BARRIER), MME ROCHARD (à M. PRIKHODKO)

Absent : M. Michel VINCENT pour le dossier N° 3

Secrétaire : M. FARGEON

DOSSIER N° 10 : AVENANT N° 1 AU MARCHE ASSURANCE DU PERSONNEL

RAPPORTEUR : M VALMIER

Depuis le 1^{er} mars 2009, un marché d'assurances du personnel a été conclu avec la Société CNP ASSURANCES et son Courtier DEXIA-SOFCAP pour la variante n° 2 : assurance décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, maternité, sans franchise y compris pour la maladie ordinaire, au taux de 6,7 % pour une durée de 4 ans et 10 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2013.

Compte-tenu de l'évolution des statistiques d'absentéisme au niveau national, l'assureur se voit dans l'obligation d'augmenter ses taux de cotisations. Mais, constatant une amélioration de notre propre sinistralité, CNP Assurances nous propose aujourd'hui une hausse de notre cotisation limitée à 0,33 %, soit un taux qui évoluerait de 6,70 % à 7,03 % des rémunérations du personnel titulaire.

Cet avenant entraîne une augmentation du marché de base de 4,925 %.

Il est donc demandé à l'Assemblée délibérante :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant avec la Société CNP ASSURANCES et son Courtier DEXIA-SOFCAP ainsi que l'ensemble des pièces qui y sont annexées.

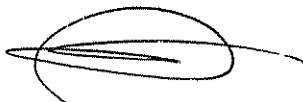
Cette proposition est approuvée à la MAJORITE :

30 voix POUR

5 ABSTENTIONS (MME DE PONCHEVILLE, M. ASSERAY, MME DESON, M. PASCAL, M. BARRIER)

Fait et délibéré le 16 Novembre 2010

LE MAIRE,



Patrick BOBET